



CC Les Vals du Dauphiné (Siren : 200068567)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Tour-du-Pin
Arrondissement	La Tour-du-Pin
Département	Isère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Bernard Jean Robert BADIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	22 Rue de l'Hôtel de Ville
Distribution spéciale	CS 90077
Code postal - Ville	38110 La Tour du Pin Cédex
Téléphone	04 74 97 05 79
Fax	04 74 83 23 28
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	65 629
-----------------------------	--------

Densité moyenne188,21

Périmètre

Nombre total de communes membres : 36

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
38	Aoste (213800121)	2 922
38	Belmont (213800386)	632
38	Biol (213800444)	1 564
38	Blandin (213800477)	157
38	Cessieu (213800642)	3 316
38	Chassignieu (213800899)	228
38	Chélieu (213800980)	758
38	Chimilin (213801046)	1 435
38	Doissin (213801475)	907
38	Dolomieu (213801483)	3 292
38	Faverges-de-la-Tour (213801624)	1 508
38	Granieu (213801830)	526
38	La Bâtie-Montgascon (213800295)	2 044
38	La Chapelle-de-la-Tour (213800766)	1 984
38	La Tour-du-Pin (213805096)	8 341
38	Le Passage (213802960)	977
38	Le Pont-de-Beauvoisin (213803158)	3 711
38	Les Abrets en Dauphiné (200060127)	6 695
38	Montagnieu (213802465)	1 191
38	Montrevel (213802572)	454
38	Pressins (213803232)	1 195
38	Rochetoirin (213803414)	1 136
38	Romagnieu (213803430)	1 721
38	Saint-Albin-de-Vaulserre (213803547)	423
38	Saint-André-le-Gaz (213803570)	2 882
38	Saint-Clair-de-la-Tour (213803778)	3 483
38	Saint-Didier-de-la-Tour (213803810)	2 173
38	Sainte-Blandine (213803695)	1 026
38	Saint-Jean-d'Avelanne (213803984)	997
38	Saint-Jean-de-Soudain (213804016)	1 695
38	Saint-Martin-de-Vaulserre (213804206)	249
38	Saint-Ondras (213804347)	664
38	Saint-Victor-de-Cessieu (213804644)	2 238
38	Torchefelon (213805088)	846
38	Val-de-Virieu (200083491)	1 562
38	Valencogne (213805203)	697

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- <i>traitement, adduction et distribution d'eau - approvisionnement en eau potable : études préliminaires, production, transport et distribution aux abonnés</i>
- Assainissement collectif
<i>assainissement collectif : études préliminaires - collecte, transfert des effluents et gestion des réseaux - traitement des effluents - élimination des résidus ultimes</i>
- Assainissement non collectif
<i>assainissement non collectif : contrôle technique exercé sur les systèmes d'assainissement individuels - entretien et animation des opérations collectives de réhabilitation Cette compétence exclue la gestion des eaux pluviales dont la responsabilité relève du domaine d'attribution des communes. Des conventions spécifiques sont mises en place pour déterminer les régimes d'intervention et présence de collecteurs unitaires.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>-- politique espaces naturels sensibles (ENS), schéma régional de cohérence écologique, éducation à l'environnement. Sont d'intérêt communautaire les ENS suivants : - l'Etang de la Feuillée ; - le lac St Félix ; - l'étang des Echerolles ; - Les zones humides des Fontaines ; - La Tourbière du Pré Maudit ; - le ruisseau du Pissoud ; - l'étang des nénuphars ; - les tourbières de la rivière de la Bièvre ; - l'étang de malseroud ; - les marais de glandon. -- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (alinéa 12 de l'article L211-7 du Code de l'environnement). - -- création, gestion et entretien des sentiers thématiques et de randonnées dans le cadre du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)</i>
- Contribution à la transition énergétique
Sanitaires et social
- Action sociale
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et d'organismes d'actions éducatives dans le contrat de ville et autres structures œuvrant sur l'emploi, la formation et l'insertion sociale.
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles
<i>Accompagnement des actions et projets ayant un rayonnement intercommunal ; Interventions musicales dans les écoles primaires ; Natation scolaire, accueil des établissements scolaires dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire.</i>
- Activités sportives

Aménagement de l'espace**- Schéma de secteur****- Plans locaux d'urbanisme**

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale Numérisation du cadastre des communes, réflexion et développement d'un système d'information géographique (SIG)

- Etudes et programmation

- Portage et animation de procédures contractuelles : la Communauté de communes a pour compétence la candidature, la mise en œuvre, l'animation, le suivi et l'évaluation de procédures régionales, projet stratégique agricole, contrats cadres, etc., départementales, nationales, européennes. Dans ce cadre, et pour des actions à l'échelle de son territoire, et sans que la liste qui suit soit limitative, la Communauté de communes peut : Exercer des activités d'études, d'animation et de mise en réseau ; Assurer le pilotage et la maîtrise d'ouvrage d'opérations ayant un intérêt pour l'ensemble des Communes membres de la Communauté de communes présentant un lien avec les compétences de celles-ci et qui, de par leur objet ou leur ampleur, ne pourraient être efficacement réalisées par les membres pris individuellement ; Assurer la coordination des actions mises en œuvre au titre des politiques contractuelles initiées par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département et à participer, le cas échéant, par la conclusion d'accords contractuels avec les autorités compétentes à ces politiques.

Voirie**- Création, aménagement, entretien de la voirie****- Parcs de stationnement****Développement touristique****- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme**

Tourisme : - étude, création, extension, aménagement, entretien, exploitation et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt communautaire dans le cadre du PDIPR - sont d'intérêt communautaire: les sentiers de randonnée du territoire de la CC identifiés sur le cartoguide des Vals du Dauphiné

Logement et habitat**- Programme local de l'habitat**

- mise en place d'un Programme local de l'Habitat (PLH) - Comité local de l'Habitat (CLH) ou guichet d'accueil unique pour tout ce qui concerne la création des dossiers et l'attribution des logements en partenariat avec les partenaires sociaux

- Politique du logement social

- création et animation d'un CLH, OPAH et réalisation et ou financement d'opérations de logements à destination locative sur le territoire. - enregistrement des demandes de logements locatifs sociaux et attribution de numéro départemental unique.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- réalisation de programme visant l'amélioration de l'habitat (OPAH), PIG (programme d'intérêt général) ou tout autre programme visant le même objectif

- Amélioration du parc immobilier bâti

- participation et/ou mise en place de plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) ou tout autre programme visant le même objectif. - étude d'un programme de réhabilitation des logements dégradés. - coordination des besoins des communes en matière d'habitat locatif. - mise en place d'un observatoire du logement. - mise en place et soutien financier des offres de services et d'informations à destination de la population (CAUE, ADIL 38...). - exercice du droit de préemption urbain au profit de la CC uniquement pour la compétence construction de logements locatifs sociaux. - acquisition, aménagement de terrains ou participation aux opérations de constructions de logements sociaux réalisés par des bailleurs sociaux. - adhésion à un établissement public foncier local.

Autres**- NTIC (Internet, câble...)**

Réseaux et services locaux de communications électroniques, en application des dispositions de l'article L 1425-1 du CGCT, dans le cadre du projet de couverture par le Très Haut Débit (THD) numérique porté par le Département de l'Isère. La Communauté de communes peut établir et exploiter sur son territoire des infrastructures et des réseaux de télécommunications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux

existants. Elle peut assurer d'autres missions expressément visées par l'article L 1425-1 du CGCT.

- Création et gestion des maisons de services au public

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	SM d'aménagement et de gestion des aires pour les gens du voyage en Nord Isère (253804975)	SM fermé	258 349
38	Syndicat interdépartemental mixte des eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan (253801476)	SM fermé	39 312
38	SI d'aménagement du Guiers et de ses affluents (SIAGA) (200079192)	SM fermé	69 742
38	Syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan (200091791)	SM fermé	52 673
38	EPAGE de la Bourbre (253800312)	SM ouvert	232 104
38	Syndicat des eaux des Abrets (253800015)	SM fermé	39 922
38	SYCLUM (253801179)	SM fermé	158 028
38	Territoire d'énergie Isère (TE38) (253804025)	SM ouvert	986 851
38	SI des eaux de la région de Biol (253800221)	SM fermé	4 903
73	Syndicat du Haut Rhône (SHR) (257302422)	SM fermé	54 677
38	SM du SCOT Nord-Isère (253804884)	SM fermé	204 204

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)